

EN CONDAMNANT LA CARRIERE DE L'ETANG, LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE NANTES NOUS DONNE ENFIN RAISON : UN PLU DOIT RESPECTER LE SCOT !

Le jugement de la Cour Administrative d'Appel de Nantes est tombé : il donne enfin raison à MARDIEVAL, association de protection de la nature, en **annulant l'Arrêté Préfectoral du 18 mars 2011 qui autorisait la Carrière de l'Etang à Mardié.**

La création dans le Plan Local d'Urbanisme de cette commune d'une zone permettant l'implantation de carrières n'était pas compatible avec les orientations et les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglo, puisqu'il y était spécifié de façon précise le maintien de la coupure verte à l'est de l'agglomération. En d'autres termes, le Préfet Camux en charge de la mise en œuvre de ces prescriptions protectrices ne pouvait les méconnaître en autorisant un établissement classé au cœur même des zones à préserver.

Ainsi s'éloigne définitivement la première menace qui pesait sur l'environnement immédiat de Mardié et même au-delà, compte tenu du trafic des camions induit, compte tenu aussi des risques encourus par les nappes souterraines et de bien d'autres nuisances proches ou distantes.

Mais ce jugement a également une importance majeure concernant la seconde menace qui plane toujours sur Mardié depuis bientôt 19 ans : celle de la déviation, dite "de Jargeau". En effet, dans la procédure encore évoquée par le Conseil départemental, une hypothétique D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique) devrait être suivie d'une "mise en conformité des PLU". On voit mal comment un Préfet pourrait désormais forcer Mardié à inscrire dans son PLU, au centre de cette même Coupure verte déterminante pour toute l'Agglo, le passage d'une infrastructure qui lui ferait encore bien plus de tort en détruisant des milieux naturels et des terres agricoles dont nous aurons tous besoin à l'avenir.

Nous sommes heureux que dans l'affaire de la carrière, la Cour Administrative d'Appel ait *in fine* imposé la décision juste que nous étions nombreux à attendre. A cette occasion, nous lançons un appel solennel aux autorités responsables pour qu'elles mettent un terme à la pression injuste maintenue depuis de trop longues années sur plusieurs communes à travers de mauvais projets que l'on sait sans avenir. Nous leur demandons de prendre acte de cette jurisprudence ; et de rechercher, en concertation avec les acteurs locaux, des solutions alternatives, mais respectueuses de l'environnement, pour apporter sans délai des réponses concrètes aux problèmes qu'elles prétendaient résoudre.

Correspondant : Jean-Marie Salomon 06 08 70 67 37